



## CANADIAN HYDRO MET À JOUR LE PROJET ÉOLIEN MELANCTHON II

**Calgary (Canada) – Le 18 janvier 2008 (TSX : KHD) :** Canadian Hydro Developers, Inc. (« Canadian Hydro » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui qu'elle prévoit que la mise en service du projet éolien Melancthon II de 132 MW (« Melancthon II ») aura lieu d'ici au 30 novembre 2008 (auparavant le 30 juin 2008) et que son coût en capital total prévu est de 285 M\$ (auparavant 275 M\$). Ces modifications ont été apportées après que la Société a évalué l'impact que les audiences de la Commission des affaires municipales de l'Ontario (la « Commission ») en vue d'approuver des modifications aux plans officiels et aux règlements de zonage à l'égard des cantons de Melancthon et d'Amaranth auront sur Melancthon II. La nouvelle date de mise en service pour Melancthon II n'a pas d'incidence sur le contrat d'approvisionnement d'énergie renouvelable de phase II de 20 ans conclu entre la Société et l'Office de l'électricité de l'Ontario.

Le 31 juillet 2007, la Commission a approuvé la partie de Melancthon II relative au canton de Melancthon. Depuis ce jour, Canadian Hydro a commencé l'entretien et certaines constructions dans ce canton, parachevant l'installation des fondations des 66 éoliennes et l'agrandissement du bâtiment d'exploitation et d'entretien avant la fin de 2007. La Société attend toujours l'ordonnance finale de la Commission approuvant la partie de Melancthon II relative au canton d'Amaranth (22 éoliennes) et prévoit que cette ordonnance sera délivrée avant la reprise de la construction au printemps 2008.

Canadian Hydro a à cœur de bâtir un avenir durable (*Building a Sustainable Future<sup>MD</sup>*). La Société est à la fois conceptrice, propriétaire et exploitante de 20 installations de production d'électricité en exploitation qui représentent au total une capacité de 364 MW et de 473 MW supplémentaires qui sont près de l'étape de la construction. Son portefeuille de production d'énergie renouvelable est réparti en fonction de trois technologies (éolienne, hydraulique et de la biomasse) dans les provinces de la Colombie-Britannique, d'Alberta, de Québec et d'Ontario. Ce portefeuille est unique au Canada étant donné que toutes les installations qu'il comprend sont certifiées ou désignées pour certification en vertu du programme ÉcoLogo<sup>M</sup> d'Environnement Canada.

La Bourse de Toronto n'a pas examiné ni approuvé le présent communiqué.

### **Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Canadian Hydro :**

M. Ann Hughes, vice-présidente directrice  
Courriel : ahughes@canhydro.com  
Téléphone : 403-269-9379

Kent Brown, chef des finances  
Courriel : kbrown@canhydro.com  
Téléphone : 403-269-9379

**Actions ordinaires en circulation : 143 271 223**

**Site Web : [www.canhydro.com](http://www.canhydro.com)**

*Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs*

*Certaines déclarations qui figurent dans le présent communiqué constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'utilisation des termes « prévoir », « continuer », « estimer », « pouvoir », « projeter », « entendre »,*

« planifier », « devoir », « croire », « objectif » et d'expressions semblables ainsi que l'emploi du futur et du conditionnel ont pour but d'indiquer des énoncés prospectifs. En particulier, sans limiter la portée de ce qui précède, le présent communiqué contient des énoncés prospectifs qui ont trait à ce qui suit : (i) la date d'entrée en service et le coût en capital de Melancthon II, (ii) la capacité d'obtenir l'approbation de la Commission et le moment auquel cette approbation à l'égard de la partie de Melancthon II relative au canton d'Amaranth sera obtenue et (iii) d'autres attentes, croyances, plans, buts, objectifs, hypothèses, renseignements et déclarations concernant les événements, les conditions, les résultats d'exploitation ou le rendement futurs possibles. Diverses hypothèses ont été utilisées pour tirer les conclusions ou établir les prévisions et les projections contenues dans les énoncés prospectifs dans le présent communiqué.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué tiennent compte de plusieurs facteurs, attentes et hypothèses importants dont les suivants : (i) le prix des marchandises, les taux de change et les taux d'intérêt, (ii) l'offre et la demande d'électricité, (iii) le calendrier et l'échéancier de certains projets et la stratégie de croissance de la Société, (iv) les résultats financiers et d'exploitation futurs de la Société, (v) le traitement aux termes de la réglementation gouvernementale et des lois, notamment fiscales et environnementales, (vi) le moment de la livraison des actifs de production d'électricité conformément à des contrats de construction, et (vii) Melancthon II.

Les énoncés prospectifs inclus dans le présent communiqué ne constituent pas des garanties du rendement futur et le lecteur est prié de ne pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes, les estimations et les projections actuelles qui comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus et décrits dans les énoncés prospectifs. Les énoncés comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs.

La Société tient à souligner que la liste qui précède d'hypothèses, de risques et d'incertitudes n'est pas exhaustive. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué s'appliquent seulement à la date du présent communiqué et la Société ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser publiquement les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables le requièrent expressément.